



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles

Question écrite n° 57109

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le fait que dans le cadre du plan de relance, l'État a mis en place un projet de financement à 80 % d'écoles numériques en zone rurale. Les communes doivent déposer un dossier indiquant le matériel choisi, la subvention étant plafonnée par commune à 12 000 euros. Or, dans de nombreux départements, le nombre de dossiers présentés est important alors que par département, l'État, faute de financement adéquat, ne peut retenir que quelques dizaines de dossiers. Il en résulte un fort désappointement parmi les maires ruraux qui espéraient bénéficier d'une aide leur permettant de réduire la fracture numérique au détriment des zones rurales. Elle souhaiterait donc savoir s'il serait envisageable de renouveler l'opération pour l'année 2010, ce qui permettrait de prendre en compte une partie des demandes qui n'ont pas pu être satisfaites.

Texte de la réponse

Le plan de relance a été adopté en conseil des ministres le 19 décembre 2008. Dans ce cadre, 67 MEUR ont été alloués pour le développement des usages des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, spécifiquement pour les écoles rurales. Les subventions pour les communes volontaires sont d'un montant de 1 000 EUR pour l'achat par l'école de ressources numériques pédagogiques jusqu'à 9 000 EUR pour l'achat des équipements numériques prescrits par le ministère, incluant un tableau blanc interactif (TBI), des ordinateurs portables et des services numériques de base : cette subvention représente 80 % du coût total du projet. Les communes volontaires se sont engagées en contrepartie à financer différentes charges comme l'abonnement Internet haut débit de l'école. 6 700 communes de moins de 2 000 habitants ont ainsi bénéficié de ces subventions concernant la mesure « écoles numériques rurales ». Le plan de relance ayant vocation à être une aide pour répondre aux besoins immédiats dans un contexte de crise ponctuelle, il n'a pas vocation à s'étendre ou à perdurer. En revanche, dans le cadre des investissements d'avenir financés par l'emprunt national, l'État a choisi d'allouer un budget de 4,5 MdEUR au développement de l'économie numérique, dont 2,5 MdEUR seront consacrés au développement des nouveaux services, usages et contenus numériques et 2 milliards à l'accélération du déploiement national du très haut débit. L'e-éducation fait partie des enjeux identifiés pour les nouveaux usages du numérique.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57109

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7784

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12963